

Cahier des charges

- **Objectifs** : dans le contexte du Haut-Rhône, faire découvrir le fonctionnement du fleuve et de sa plaine ainsi que leur biodiversité, pour sensibiliser les publics à leur préservation.
- **Thématiques** : espèces, milieux, inondations, pollution, crues, agriculture, énergie hydroélectrique, ... (et leurs interactions).
- **Publics et présentation des offres d'animations** :

Chaque structure d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (noté EEDD en suivant) peut proposer une ou plusieurs animations pour un, ou les deux types de publics et/ou proposer des thématiques (sans fiches animations détaillées) :

1- Scolaires (cycles 1, 2, 3 et collèges) :

Le prototype du cahier des charges de l'appel à projet destiné aux établissements scolaires est fourni en pièce jointe. Celui-ci sera éventuellement complété au regard des propositions des structures d'EEDD.

Chaque projet de classe ou d'école devra donner lieu à une restitution, à minima sous la forme de supports (dessins, panneaux, exposés, livrets, ...), mais les projets proposant une valorisation de ces supports seront privilégiés (restitution auprès des parents d'élèves, élus, ... et/ou dans des établissements ou manifestations ouvertes à un large public (établissement scolaire, maison de pays, musée, visite sur site, salle des fêtes, ...)).

Pour monter tout ou partie de son projet, chaque classe aura à sa disposition 1 à 4 animations, ainsi que la possibilité de bénéficier d'interventions supplémentaires si la restitution le nécessite. Si vos animations permettent ou prévoient la réalisation de ce type de supports et/ou offrent la possibilité d'assister l'enseignant en vue d'une restitution public, il faudra donc le préciser dans vos propositions. Celles-ci seront jointes à l'appel à projet destiné aux établissements scolaires, elles seront donc à décliner dans des fiches individuelles et/ou dans le tableau de synthèse (voir extrait ci-dessous et version numérique fournie). Certaines animations pouvant ne figurer que dans le tableau de synthèse si elles ne bénéficient pas de fiche descriptives propres (cas des animations sur mesure, par exemple).

Les coûts d'intervention ne devront pas apparaître sur ces 2 supports, mais à part, en séparant le coût des animations du coût d'un éventuel accompagnement à la restitution si celui-ci est optionnel (forfait, coût à la demi-journée, ... ?). Préciser également les frais de déplacement, le cas échéant (prix au Km, forfait, ...). L'objectif pour le SHR étant de pouvoir évaluer le coût de chaque projet avant validation.

Ces animations devront être réalisées entre le 05 janvier et le 26 juin 2015.

Tableau de synthèse (également fourni en version numérique par mail).

Titre de l'animation 1 ligne / animation	Thématiques, mots clés	Détails	Intérieur / extérieur	Communes d'intervention	Niveaux	Structures	Réfèrent	Agréments
		Possibilités d'adaptations au projet de classe. Possibilité d'animation sur mesure. Durée de l'animation ou Nbre et durée des animations dans le cas d'animation sur mesure. Préciser les possibilités d'alternance d'animation pour 2 classes (même structure ou structures proches). Possibilité de réalisation de supports par les élèves pour éventuelle restitution publique. Possibilité d'accompagnement pour restitution publique. ...	Précisez Intérieur / extérieur. Si exclusif ou si repli possible en salle pédagogique ou en classe.	Pour les structures qui se déplacent, lister les communes d'intervention (sur la base de la liste des communes SHR fournie) et le type de lieux d'intervention Pour les structures qui disposent d'un lieu d'accueil, préciser le(s) type(s) de lieux d'animation	cycles ou classes (collèges)	Nom de la structure + coordonnées	Nom du réfèrent et contacts (tel, courriel)	N° d'agrément éducation nationale pour la structure ou agrément en cours de demande Le cas échéant : N° agrément animateur Autres agréments

2- Autres publics :

Ces animations seront exclusivement dédiées à des publics identifiés (élus, enseignants, agriculteurs, ...). Pour ces animations, le Syndicat du Haut-Rhône peut participer en partie à l'organisation et éventuellement intervenir dans l'animation si nécessaire (programmes en cours, historique, ...). La configuration et l'organisation de ces animations ne débutera qu'à partir du 05 janvier 2015, mais une pré-configuration sera effectuée dès octobre 2014 après la validation des projets de classe par le SHR, de manière à caler le budget entre "scolaires" et "autres publics".

Vos propositions d'animations pour ces autres publics, devront faire apparaître le type de public, les thématiques, éventuellement les objectifs, le coût, ...

Ces animations devront être effectuées entre le 05 janvier et le 19 décembre 2015.

- **Calendrier prévisionnel :**

- **12 mai :** date limite de réception des candidatures des structures d'EEDD.
- **Mai :** envoi des appels à projets aux inspecteurs et conseillers pédagogiques des circonscriptions pour avis.
- **Mai à octobre :** réflexion autour des animations "autres publics" (en interne SHR) sur la base des propositions faites par les structures d'EEDD.
- **Juin :** envoi des appels à projets aux établissements scolaires.
- **03 septembre :** nouvel envoi des appels à projets aux établissements scolaires, pour rappel.
- **06 octobre :** date limite de réception des projets et analyse. Echanges entre le Syndicat du Haut-Rhône et les structures sollicitées à propos des animations scolaires et "autres publics" pour la formalisation des devis.
- **Octobre :** envoi des validations aux écoles et envoi des projets de classe aux structures concernées.

- **Engagement :**

- Les animations devront être conçues en dehors de programmes déjà subventionnés.
- L'agrément de l'éducation nationale pour la structure est obligatoire (**attestation ou justificatif et date de demande à fournir**).
- Les animations effectuées en dehors des périodes indiquées dans le présent cahier des charges ne seront pas prises en charge par le Syndicat du Haut-Rhône.
- Les structures s'engagent à être disponibles aux mois de septembre et octobre pour renseigner les enseignants et pour échanger avec le SHR afin de calibrer les animations scolaires et autres publics.
- Chaque animation scolaire implique de remplir une fiche d'évaluation (fournie en version numérique) qui sera à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône avant le 30 juin 2015. Une fiche peut être remplie pour plusieurs ou toutes les animations concernant une même classe si les informations sont homogènes. Ces fiches seront transmises aux professeurs, chefs d'établissement ainsi qu'aux référents de l'éducation nationale. A l'inverse, les fiches d'évaluation renseignées par les professeurs vous seront également transmises à la fin de l'année scolaire.

Structure :

.....

A, le

Nom et signature du responsable de la structure :